



No de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE CRABTREE
M.R.C. DE JOLIETTE

Procès-verbal de la session régulière du Conseil de la municipalité de Crabtree tenue le 2 septembre 1997 au lieu ordinaire des sessions de ce Conseil, à 20:00 heures et y sont présents formant ainsi quorum sous la présidence du maire, Monsieur Denis Laporte:

Daniel Leblanc
Gilles Granger
Mario Lasalle
Jean Brousseau
Gaétan Riopel-Savignac
Michel Landry
André Picard
Gaétan Lacombe

R 200-97

Adoption du procès-verbal

Sur proposition de Michel Landry, appuyée par Gaétan Lacombe, il est unanimement résolu que le procès-verbal de la session du Conseil du 4 août 1997 soit adopté.

ADOPTÉ

R 201-97

Adoption des comptes

Sur proposition de Gilles Granger, appuyée par Michel Landry, il est unanimement résolu que les comptes du mois au montant de 180 642.89 \$ soient adoptés et payés.

ADOPTÉ

202-97

État mensuel des revenus et dépenses

La secrétaire-trésorière a déposé aux membres du Conseil municipal un état des revenus et dépenses au 31 août 1997.

R 203-97

Soumission pour le déneigement

Le Conseil prend connaissance des soumission pour le déneigement, à savoir:

	<u>1 an</u>	<u>3 ans</u>
Marcel Bazinet Inc.	105 668.15 \$	317 004.45 \$
Entreprises Bourget Inc.	159 590.00 \$	488 409.24 \$

Attendu que l'analyse des soumissions faite par la firme Saint-Louis et Associés démontre que les soumissionnaires répondent aux exigences du devis;

En conséquence, il est proposé par Gaétan Lacombe appuyé par Gilles Granger et résolu à l'unanimité d'entériner la recommandation de nos ingénieurs-conseils et d'accorder le contrat au soumissionnaire le plus bas conforme soit la firme Marcel Bazinet Inc. pour une durée de trois (3) ans.

D'autoriser le maire et la secrétaire-trésorière à signer, pour et au nom de la municipalité, le contrat avec l'entrepreneur.

ADOPTÉ



No de résolution
ou annotation

Mandat à Julien Raymond pour corrections chemin Saint-Michel

Attendu que la municipalité prévoit effectuer des travaux de réfection sur le chemin Saint-Michel;

Attendu qu'après vérifications nous avons constaté des erreurs au niveau des titres de propriété en regard de l'emprise du chemin Saint-Michel sur son ensemble et en particulier à la hauteur des numéros civiques 30 et 40;

En conséquence, il est proposé par Gaétan Lacombe, appuyé par Gilles Granger, et résolu à l'unanimité de mandater Julien Raymond, arpenteur géomètre, pour faire les démarches nécessaires en vue de corriger les titres de propriété et délimiter correctement l'emprise du chemin Saint-Michel à cet endroit.

ADOPTÉ

R 205-97

Travaux de réfection du chemin Saint-Michel

Attendu que la municipalité désire effectuer des travaux de réfection du chemin Saint-Michel, entre le pont Antonio-Barrette et le chemin Rivière-Rouge;

Attendu qu'il y a lieu de demander des soumissions pour la réalisation de ces travaux;

En conséquence, il est proposé par Gaétan Lacombe, appuyé par Gilles Granger et résolu à l'unanimité d'autoriser le directeur général et la secrétaire-trésorière à faire les démarches pour demander des soumissions sur invitation ou publiques, selon le cas, pour les travaux de réfection du chemin Saint-Michel entre le pont Antonio-Barrette et le chemin Rivière-Rouge, lesquels travaux seront réalisés en régie.

ADOPTÉ

206-97

Avis de motion - règlement relatif aux nuisances

Monsieur Jean Brousseau donne Avis de Motion qu'à une prochaine séance il sera présenté, pour approbation, un règlement relatif aux nuisances, à la paix, l'ordre et le bien-être général dans la municipalité.

Cet Avis de Motion est donné en conformité avec l'article 445 du Code municipal et il y a dispense de lecture lors de l'adoption dudit règlement.

R 207-97

Achat de billets pour le brunch-déjeuner des partenaires du monde agricole, organisé par l'UPA

Sur proposition de André Picard, appuyée par Gaétan Riopel-Savignac, il est unanimement résolu de faire l'achat de 8 billets pour le brunch-déjeuner des partenaires du monde agricole organisé par la Fédération de l'U.P.A. de Lanaudière et qui aura lieu le 16 novembre prochain et d'y déléguer les membres du Conseil intéressé.

ADOPTÉ



No de résolution
ou annotation

Régie intermunicipale de police de la région de
Joliette - mandat comité de négociation

Attendu le procès-verbal du comité provisoire de la
régie intermunicipale de police de la région de
Joliette daté du 13 août 1997;

Attendu le consensus des membres dudit comité à
l'effet qu'il n'y aura pas de Régie régionale s'il n'y
a pas d'entente globale sur toutes les conditions de
la convention avec les policiers;

Attendu qu'il y a lieu que tous les partenaires
entérinent la position prise par les membres du comité
provisoire;

Sur proposition de Jean Brousseau, appuyée par Mario
Lasalle, il est résolu à l'unanimité:

Que la municipalité de Crabtree entérine la position
du comité provisoire de la régie intermunicipale de
police à l'effet:

- qu'il n'y aura pas de Régie intermunicipale de
police de la région de Joliette s'il n'y a pas
d'entente globale d'une durée de trois (3) ans avec
la Fraternité des policiers sur toutes les
conditions de la convention;
- que l'on crée un sous-comité pour négocier avec la
Fraternité des policiers;

Que Madame Fernande Richard, Messieurs Alain Beaudry
et André Hénault soient délégués sur le sous-comité de
négociation;

Que Me Richard Coutu, avocat, Messieurs François
Thériault et Serge Quenneville soient et sont mandatés
à titre de négociateurs pour les municipalités;

Que les honoraires de Me Richard Coutu soient fixés à
195 \$ de l'heure et 1 200 \$ per diem et qu'ils soient
répartis entre les municipalités membres de la MRC de
Joliette selon la quote-part déjà établie pour le
partage des coûts de la Régie;

Que la Ville de Joliette agisse pour et au nom des
municipalités partenaires en ce qui a trait à
l'attribution du mandat à Me Richard Coutu et le
paiement des honoraires qui y sont liés.

ADOPTÉ

R 209-97

Engagement d'une nouvelle pompière

Sur proposition de Jean Brousseau, appuyée par Mario
Lasalle, il est unanimement résolu d'entériner la
recommandation du directeur du service des incendies
de Crabtree et d'embaucher Madame Mylène Beauséjour à
titre de pompière à temps partiel.

ADOPTÉ



No de résolution
ou annotation

Contrat de déneigement pour l'aréna, la salle
d'accueil et la caserne incendie

Sur proposition de Mario Lasalle, appuyée par Jean Brousseau, il est unanimement résolu d'accorder un contrat de déneigement pour les cours de l'aréna, du centre communautaire et culturel et de la caserne incendie à Excavation Bourgeois Déneigement Enrg., suivant l'offre faite en date du 31 juillet 1997, soit:

Aréna:	3 200 \$
Centre communautaire	1 200 \$
Caserne incendie	100 \$ (fins de semaine)

Les prix soumis étant effectifs pour trois (3) ans (saisons hivernales 97-98, 98-99, 99-2000).

ADOPTÉ

R 211-97

Don pour l'organisation d'une fête pour le baseball-
mineur Crabtree - Saint-Paul

Attendu que pour la saison d'été 1997, le baseball-mineur de Crabtree était fusionné avec le baseball-mineur de Saint-Paul;

Attendu que les responsables organisent une fête de fin de saison le 14 septembre prochain et qu'il désirent que les municipalités de Crabtree et de Saint-Paul y participent financièrement;

Attendu que la contribution de la municipalité de Saint-Paul se fait par le biais du prêt du Centre communautaire et que le montant souhaité par les organisateurs comme contribution de la part de la municipalité de Crabtree est de 150 \$;

En conséquence, il est proposé par Mario Lasalle, appuyé par Jean Brousseau et unanimement résolu d'autoriser le paiement d'une somme de 150 \$ à verser aux organisateurs de la fête de fin de saison du baseball-mineur de Crabtree et Saint-Paul;

De puiser cette somme à même le compte du baseball-mineur;

D'informer la municipalité de Saint-Paul que nous acceptons de verser cette somme exceptionnellement cette année mais que nous souhaitons que le budget de cette fête soit inclus au budget annuel d'opération du baseball-mineur Crabtree-Saint-Paul et soit donc par le fait même inclus dans les frais d'inscription du début de saison afin que nous n'ayons pas à verser d'autres sommes que la subvention que nous accordons déjà aux jeunes participants de chez nous.

ADOPTÉ

R 212-97

Conférence - gestion du personnel

Sur proposition de Michel Landry, appuyée par Gaétan Riopel-Savignac, il est unanimement résolu d'autoriser Sylvie Malo et Raymond Gauthier à s'inscrire à une conférence sur la gestion du personnel offerte par la Corporation des secrétaires municipaux du Québec et de défrayer les coûts qui s'y rattachent.

ADOPTÉ



No de résolution
ou annotation

Radiation d'un compte en souffrance

Sur proposition de Gilles Granger, appuyée par Michel Landry, il est unanimement résolu de radier un compte de 85.48 \$ au nom de Richard Saint-André pour une location de l'aréna de 1996, compte tenu que ce compte, après plusieurs essais, est maintenant considéré comme irrécupérable.

ADOPTÉ

R 214-97

Achat d'une table à dessin

Sur proposition de Michel Landry, appuyée par Gaétan Riopel-Savignac, il est unanimement résolu de faire l'achat d'une table à dessin usagée de Monsieur Richard Perreault, architecte, au prix de 500 \$.

ADOPTÉ

R 215-97

Formation sur la création d'un site Web

Sur proposition de Michel Landry, appuyé par Gaétan Riopel-Savignac, il est unanimement résolu d'autoriser Pierre Rondeau à s'inscrire à un cours sur la création d'un site Web, dispensé par le Cégep de Joliette et de défrayer les coûts qui s'y rattachent.

ADOPTÉ

ARRIVÉE DE DANIEL LEBLANC À 21H00

R 216-97

Facture de 500 M \$ du gouvernement Bouchard

Attendu la décision ferme du gouvernement du Québec d'imposer aux municipalités une facture supplémentaire de 500 M \$ dès 1998 et pour toutes les années suivantes;

Attendu que les municipalités ont contribué pour 700 millions \$ à la réduction des dépenses de l'État depuis 1992;

Attendu que toute facture transférée aux municipalités est absorbée par les contribuables;

Attendu que le Premier ministre du Québec s'est engagé, en mars 1996, à atteindre le déficit zéro d'ici à l'an 2000 sans hausse du fardeau fiscal des contribuables;

Attendu que les Unions municipales ont suggéré d'autres moyens au gouvernement et que ce dernier fait la sourde oreille;

Attendu que le transport scolaire fait partie de la missions sociale de l'État;

Attendu que les coûts d'éducation, y compris ceux du transport scolaire, doivent être partagés équitablement entre tous les Québécois et pas uniquement les propriétaires fonciers;

Attendu que les Québécois sont déjà les citoyens les plus taxés et les plus imposés au Canada;



No de résolution
ou annotation

Attendu que la municipalité de Crabtree ne peut absorber cette facture de Québec (225 145 \$) sans augmenter les taxes municipales pour l'année 1998 et les suivantes;

Il est proposé par Gilles Granger, appuyé par Michel Landry et résolu à l'unanimité que la municipalité de Crabtree:

- REFUSE catégoriquement la proposition du ministre Rémy Trudel du 20 juin et tout autre projet de transfert de dépenses qui aurait pour conséquence d'augmenter la charge fiscale des contribuables du Québec et d'enlever aux municipalités toute marge de manoeuvre financière;
- EXPÉDIE copie de la présente résolution au député de Joliette, Monsieur Guy Chevrette, au Premier ministre Lucien Bouchard et à l'UMRCQ.


ADOPTÉ

L'assemblée est ajournée au 15 septembre 1997 à 20:00 heures.

L'assemblée est levée à 21:05 heures.



Denis Laporte, Maire



Sylvie Malo, sec.-trés.